Bonnes pratiques de laboratoire du technicien chimiste pour la gestion des déchets de laboratoire de l'école

Procédure à suivre

1) Utiliser le logiciel *Quick Scan*[1] pour faire l'inventaire de la situation dans l'école concernant la gestion de déchets dangereux.

2) Lister les priorités des tâches à réaliser en utilisant le logiciel DEPARIS[2] (Dépistage - Participatif - Risque) afin de planifier ce qui doit être réalisé et dans quel ordre.

3) Prendre contact avec le (la) conseiller(e) en prévention de l'école pour se coordonner concernant les tâches qu'il est nécessaire de réaliser pour se mettre en ordre concernant la filière des déchets chimiques (étiquetage correct des produits, stockage dans un lieu approprié, ventilation correcte du lieu de stockage, sécurité d'accès, etc).

4) Mettre au plan de budget de l'école l'évacuation des produits anciens, produits périmés ou déchets dangereux de laboratoire, dont nous souhaitons nous défaire.

5) Contacter un collecteur agréé pour demander quels sont ses prix et quelle est la procédure à suivre pour préparer correctement nos produits (tri correct, étiquetage, mise en fûts, ...) pour l'enlèvement à planifier. Mise en marché public pour comparer les prix et services proposés.

6) Placer nous-mêmes les produits dans les fûts (+ calage par de la vermiculite) suivant la procédure requise par le collecteur choisi, afin de préparer les produits sur palette de manière correcte et appropriée à l'enlèvement. Si nous ne réalisons pas nous-mêmes cette préparation (ou si nous la réalisons de manière non correcte), le collecteur agréé réalisera lui-même ce tri/préparation, en facturant le temps nécessaire à le réaliser, au tarif-horaire annoncé.

---

[1] Voir *www.japprends-autrement.be*

[2] Idem

7) Fixer avec le collecteur la date de reprise des déchets et procéder à l'enlèvement à la date convenue.

8) Réceptionner les bordereaux (ou preuves d'enlèvement par le collecteur agréé) et les conserver précieusement dans les archives du laboratoire (+ copie dans les archives de l'école), pour pouvoir les produire à un service d'inspection éventuel qui les demanderait.

9) Prévoir de former tous les professeurs de sciences (particulièrement les professeurs de chimie) à cette procédure pour qu'ils en soient informés et l'appliquent correctement au quotidien dans leurs bonnes pratiques de laboratoire.

10) Auto-évaluation réflexive des bonnes pratiques mises en place. A échéance régulière appropriée (p.ex. une fois par an), se concerter en réunion d'équipe des professeurs de chimie afin de s'assurer que le processus complet est effectif pour tous les membres de l'équipe et conforme à la législation. Apporter sans tarder les correctifs nécessaires en cas de manquement.

_____